

ARRETE N° 565 du 23/09/2019

relatif à la constitution du jury du

DU Anglais communication d'entreprise

Pour l'année universitaire 2019-2020

**L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE
DE L'UNIVERSITE PARIS DIDEROT – PARIS 7**

- VU le Code de l'éducation,
 VU **l'arrêté n°2011-623 du 16 juin 2011 portant création du
 DU Anglais communication d'entreprise**
 VU la proposition du responsable du diplôme en date du
 Et du Directeur de la composante en date du

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury du DU Anglais communication d'entreprise

Est constitué comme suit pour l'année universitaire 2019/2020 :

NB : Un jury est composé d'au moins 3 membres

Nom Prénom	Grade ou Fonction	Etablissement Ou Entreprise	Qualité au sein du jury ¹
MINACORI Patricia	MCF	Paris Diderot	Présidente
BENAYOUN Jean-Michel	PR	Paris Diderot	
BURCEA Horatiu	Vacataire	Paris Diderot	

ARTICLE 2 - Le Directeur de l'UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées
 et la Directrice Générale des Services de l'Université Paris Diderot - Paris 7 sont chargés, chacun en
 ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour l'Administrateur provisoire de l'Université Paris Diderot-Paris 7
 Et par délégation
 La vice-présidente de la CFVU

Séverine Leidwanger

